Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260922-CCAS2026_022-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 22 septembre 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 9 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2026-22 – OBJET : Aide ponctuelle exceptionnelle dette cantine Mme MAFTEI Ana-Maria

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe, Mme LEOST-TRÉMEL Françoise, DEGUEN Antoine, FROSTIN Séverine, FAUCHE Sylvain, GOUY Nadège, LE LEURCH Jean-Michel, MARCHIX Maëva, ROUSSELLE Aurore.

ÉTAIENT EXCUSÉS : RUISSEAU Bénédicte, LESAICHERRE Didier (pouvoir donné à M. FAUCHE), LUCAS Marie (pouvoir donné à M. le Maire), PEYROTTES Claire (pouvoir donné à Mme LEOST-TREMEL), URVOY Yolande.
ABSENT : LEMERRER Emmanuel

Secrétaire de séance : M. LE LEURCH Jean-Michel

<< >>

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide ponctuelle exceptionnelle de **237.15€** à **Mme MAFTEI Ana-Maria**, afin de l'aider à apurer sa dette cantine.

Le montant désigné sera versé à la commune.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

